Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation

Paris, le 19 juin 2018

COMMUNIQUE DE PRESSE

–

Conseil des ministres européens de l'agriculture et de la pêche du 18 juin 2018

20 Etats membres demandent un budget plus ambitieux pour la PAC

–

Les ministres de l'agriculture de l'Union européenne étaient réunis ce 18 juin à Luxembourg pour un Conseil consacré notamment à l'examen des propositions législatives de la Commission européenne sur la future politique agricole commune.

Il s'agissait du premier conseil des ministres de l'agriculture depuis la publication des propositions sur la PAC le 1er juin ainsi que sur le cadre financier pluriannuel présenté par la Commission le 2 mai dernier.

Stéphane Travert, ministre de l'agriculture et de l'alimentation, a présenté le mémorandum, acté à Madrid le 31 mai dernier par l'Espagne, le Portugal, la Grèce, l'Irlande et la Finlande, par lequel ces 6 Etats membres ont appelé à une augmentation du budget pour la PAC proposé par la Commission.

Le Conseil a permis d'acter le soutien de 14 nouveaux Etats membres au-delà des 6 du « groupe de Madrid », portant ainsi à 20 les Etats se retrouvant sur cette position. Il s'agit donc d'une très large majorité de membres de l'Union européenne qui ne se satisfont pas de la proposition initiale de la Commission.

Au-delà de la question budgétaire, Stéphane Travert a rappelé les positions de la France sur la future PAC : une PAC simplifiée pour les bénéficiaires et pour l'administration, une PAC qui protège en assurant des filets de sécurité efficaces pour les agriculteurs, une PAC qui transforme en modernisant ses outils pour que les filières gagnent en compétitivité et répondent mieux aux attentes des citoyens, une PAC à l'ambition environnementale renforcée.

Stéphane Travert a ainsi salué la proposition de la Commission d'un « ecoscheme » permettant d'introduire le paiement pour service environnemental dans les outils de la future PAC.

La France a salué la proposition de la Commission tout en rappelant qu'elle restera particulièrement vigilante dans les travaux qui s'ouvrent. Pour la France, la modernisation de la PAC ne doit pas se traduire par une perte de son ambition européenne mais au contraire doit assurer le développement de notre agriculture, en phase avec les attentes sociétales, tout en garantissant un niveau d'exigence commun aux différents Etats membres de l'Union européenne.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane TRAVERT - Tel : 01 49 55 59 74 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

---